

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REITWILLER EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 5
Affiché le : 1^{er} février 2026

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

Sous la présidence de M. Stéphane ROHFRITSCH, Président de l'Association Foncière de REITWILLER

Étaient présents :

Membres titulaires : Mme Anne-Marie KRAEMER maire et membre de droit, M. Eric FISCHER, M. Jacques ANSTETT, M. Martin BURGMANN,

Membres suppléants : Mme Clarisse MEHL, et M. Alain LANDMANN, M. Marc ROHFRITSCH

Absents excusés : M. Antoine REYMUND, M. Bernard REYMUND, M. Jacques ROHFRITSCH et le représentant de la DDT

7. **OBJET** : AUTORISATION DE SERVITUDES POUR L'ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Vu la délibération n°8 du 30 janvier 2023,

Il est proposé à l'Association foncière de consentir conventionnellement à la constitution de servitudes en faveur de l'électricité de Strasbourg pour le passage de la canalisation d'une longueur totale de 25 mètres traversant les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section 30 n°164
- Chemin d'exploitation section 30 n°152
- Chemin d'exploitation section 30 n°151
- Chemin d'exploitation section 30 n°150

Une indemnité forfaitaire et définitive est fixée à la somme de 500 euros.

Après délibération, le bureau :

- **Accepte** la servitude de passage au bénéfice de l'Electricité de Strasbourg sur les parcelles citées plus haut,
- **Autorise** le Président à signer le compromis de servitudes ainsi que tout document nécessaire à l'accomplissement de cette délibération.

APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,

Le président,

M. Stéphane ROHFRITSCH



La Maire déléguée,

Mme Anne Marie KRAEMER

Accusé de réception en préfecture
067-296702251-20260128-20261901-07-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026